



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Noëlle CABBILLARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien- maintenance, au gros entretien renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courant fort et courants faibles ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise, et des installations de l'atelier dépôt mixte bus-tramway - Avenant n°7

Vu le Code de la commande publique et en particulier ses articles R.2194-2 et R.2194-7 respectivement relatifs aux prestations supplémentaires devenues nécessaires et aux modifications non substantielles,

Vu la délibération du 10 mars 2021 n°2021-03-18-028 relative au projet CAPATRAM sur l'augmentation de la capacité du réseau Tramway,

Vu le Contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien-maintenance, au gros entretien renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courant fort et courants faibles ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de Tramway de l'agglomération dijonnaise, et des installations de l'atelier dépôt mixte bus-Tramway notifié le 22 juillet 2010,

Vu le projet d'avenant n°7 et ses annexes au Contrat de partenariat précité,

Le présent Avenant n°7 a pour objet d'établir les conditions relatives à la mise en œuvre des prestations supplémentaires rendues nécessaires par le projet CAPATRAM de Dijon Métropole. Ces prestations complémentaires sont détaillées en Annexe 1 de l'avenant et portent sur des travaux d'évolution des systèmes établis par le Titulaire dans le cadre du Contrat de Partenariat afin d'atteindre les objectifs d'augmentation de capacité de transport des deux lignes en particulier en heures de pointe inhérents au projet CAPATRAM.

Dans le cadre du Marché de Partenariat conclu entre la société TED et Dijon métropole et son avenant n°6 (article 3.1-d), cette dernière a sollicité TED pour lui confier des prestations portant sur des modifications spécifiques sur des ouvrages existants et le rajout de nouveaux équipements sur les 2 lignes de tramway. Ces prestations s'intègrent dans le cadre du programme CAPATRAM qui consiste à augmenter la capacité de roulage des rames sur le tracé existant, et donc la capacité de transport du réseau T1 et T2, sans augmentation de la flotte existante. Ce projet rend nécessaire l'exécution de ces travaux supplémentaires portant sur les différents Ouvrages et Equipements réalisés et maintenus par TED dans le cadre du Contrat de Partenariat.

Afin de répondre à ces exigences, les parties se sont accordées sur les conditions techniques et financières d'exécution d'un projet de travaux en six phases :

- Phase 0 établissement du Programme de Référence et du Planning de Référence
- Phase 1 prestations concernant la Station Carraz
- Phase 2 prestations concernant la Station Dijon Gare et Station Foch Gare
- Phase 3 prestations concernant la Station Valmy
- Phase 4 prestations concernant la Station Mazen-Sully
- Phase 5 prestations concernant la Station Quetigny

Ces prestations détaillées dans l'avenant n°7 et ses annexes devront être réalisées en étroite collaboration et interface avec le maître d'œuvre du projet CAPATRAM lui-même.

Le montant total de ces travaux s'élève à 9 416 818 € HT (valeur 2023).

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant 7 au Contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien-maintenance, au gros entretien renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courant fort et courants faibles ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de Tramway de l'agglomération dijonnaise, et des installations de l'atelier dépôt mixte bus-Tramway ;
- **d'autoriser** le Président, ou par délégation le Vice-Président concerné, à signer ledit avenant 7 et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre et à réaliser, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du contrat.

SCRUTIN POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN